

Date de la convocation
6.07.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 12 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois
le douze juillet,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. JAGER, Mme VAUCELLE, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT.

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Philippe RIGAULT

Pouvoir de Mme Marie FERRE à Mme Pascale PELLETIER

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

Décision modificative budgétaire N° 2 – Budget Ville 2023

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes sur le budget Ville 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FIN/020/70846/FI			+ 1 092,00
FIN/020/6216/FI	+	1 092,00	
FIN/01/66111/FI	+	2 400,00	
EDUCJEUNES/422/6182/ADOS/ACCJEUNES	+	144,80	
EDUCJEUNES/422/6068/ADOS/ACCJEUNES	-	144,80	
VOIRIE/814/615231/EP/ECLAIRAGE	+	10 050,00	
VOIRIE/814/615231/EP/ECLAIRAGE	+	3 490,00	

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 17 JUIL. 2023

Publié le : 17 JUIL. 2023

Notifié le :

FIN/020/6184/FI	+	580,00	
FIN/020/6188/FI	+	565,00	
<u>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</u>	-	17 085,00	
		1 092,00	1 092,00

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette décision modificative budgétaire et autorise le maire ou son représentant à signer les actes s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

